



L'évolution de la médecine au Canada français

Victor Morin, L.L.D., M.S.R.C.

Numéro 25, 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079931ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079931ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, V. (1960). L'évolution de la médecine au Canada français. *Les Cahiers des Dix*, (25), 65–83. <https://doi.org/10.7202/1079931ar>

L'évolution de la médecine au Canada français

Par VICTOR MORIN, L.L.D., M.S.R.C.

AVANT-PROPOS

Les lecteurs trouveront peut-être étrange que ce soit un modeste tabellion, au lieu d'un adepte de la science médicale, qui s'aventure à leur parler ici de *l'Evolution de la Médecine au Canada français*.

L'auteur s'empresse de s'expliquer en disant qu'il a tiré de ses cartons les matériaux d'un article dont il avait autrefois commencé la rédaction sur un sujet qui avait piqué sa curiosité : celui de savoir comment, dirait l'ineffable Calino, « les pionniers de la Colonie canadienne pouvaient passer de vie à trépas sans l'aide d'un médecin », vu que le premier séjour d'un diplômé de la science médicale en terre canadienne semble remonter à l'année 1685.

Affligé d'une déféctuosité de la vue, l'auteur n'aurait pu faire les recherches qui lui manquaient pour compléter ses renseignements s'il n'eut eu le secours de sa fille, Renée Morin, qui a bien voulu s'en charger; aussi se fait-il un devoir de lui exprimer sa gratitude pour cette reconfortante collaboration.

I — PÉRIODE DE LA DÉCOUVERTE DU CANADA

Le voyageur européen qui prend aujourd'hui, au Havre ou à Southampton, un luxueux transatlantique à destination de Québec ou de Montréal (et, qui sait, peut-être bientôt de Toronto, Cleveland, Détroit ou même de Chicago et Duluth) s'arrête-t-il à songer aux longues souffrances et dangers maritimes de toutes sortes auxquels nos ancêtres s'exposaient à bord d'un chétif voilier à peine pourvu des nécessités élémentaires à la vie humaine, pour venir fonder, au milieu de peuplades barbares et sous un climat rigoureux, les villes dont nous sommes si fiers aujourd'hui ?

Assurément non ! Mais les souffrances de ces pionniers ne devaient-elles pas se terminer aussitôt ceux-ci débarqués sur un sol si

ardemment désiré ? Hélas ! La terrible expérience de Jacques Cartier et de son équipage, qui hivernèrent au Canada en 1535, effacèrent toute illusion à ce sujet.

Au cours de sa visite à la bourgade indienne d'Hochelaga au mois d'octobre, en dépit de la scène théâtrale jouée par les Indiens de Stadaconé pour tenter de l'en éloigner, Jacques Cartier avait été tellement charmé par les beautés des paysages qui s'étaient déroulés devant ses yeux, qu'il avait décidé de faire, avec son équipage, une tentative d'hivernement dans ce pays afin de constater la résistance des Européens à son climat rigoureux.

A cet effet, il fit construire, en dehors de Stadaconé, une palissade qui devait protéger ses hommes contre un ennemi toujours à craindre, quitte à y vivre du reste de leurs provisions ainsi que de chasse et de pêche, mais défense leur était faite d'y laisser pénétrer tout Indien, afin d'éviter les attaques surprises.

Bientôt, une étrange maladie (plus tard reconnue comme étant le *scorbut*) causée sans doute par une alimentation défectueuse, se répandit parmi l'équipage. Vingt-cinq hommes en moururent et furent inhumés à l'intérieur de la palissade pour voiler la vérité à l'ennemi vigilant; cinquante autres furent aussi atteints du mal mystérieux.

Pour invoquer la protection du Ciel dans sa détresse, Cartier fit placer une image de la Vierge Marie sur un arbre en dehors de la palissade et s'y rendit en pèlerinage, drapeaux et oriflammes déployés, avec ceux de ses hommes qui étaient encore valides, laissant ostensiblement les autres à la garde du fort avec leurs armes et instruction de prévenir les pèlerins d'une décharge de mousquet, en cas d'alerte.

Au retour de cet acte de piété, le commandant du fort, rempli de confiance dans le secours divin, voulut tâcher de trouver le siège sinon la cause de l'atroce maladie en procédant à l'autopsie d'un des cadavres, celui de Philippe Rougemont. Cartier donne tous les détails de cette opération dans la relation de son deuxième voyage au Canada, imprimée à Paris en 1545 et réimprimée par la Librairie Tross en 1863 sur l'exemplaire de l'édition originale qui se trouve au *British Museum*. Ce fut la première autopsie pratiquée en ce pays.⁽¹⁾

(1) La Relation de Cartier nous dit que vingt-cinq hommes des trois équipages de la petite flotte (la *Grande Hermine*, la *Petite Hermine* et l'*Emerillon*) moururent de cette

II — UN REMÈDE SAUVETEUR

Quant au remède qui sauva le reste de l'équipage d'une mort semblable, il fut providentiellement révélé à Cartier dans les circonstances suivantes : Cartier rencontrait parfois, dans ses courses au dehors de la palissade, l'Indien Taïnoagny, l'un des deux Sauvages qu'il avait emmenés en France lors de son précédent voyage, pour fournir au roi une preuve vivante de sa découverte. Comme il ne voyait jamais Domagaya, l'autre Sauvage également emmené en France, il s'en informa et Taïnoagny lui répondit qu'il était tombé malade mais devait bientôt revenir à la santé grâce au remède qu'il avait pris. S'étant fait expliquer la nature de cette maladie, Cartier y trouva des analogies frappantes avec le mal dont souffraient les membres de son équipage et, il s'informa du merveilleux médicament. Le Sauvage lui répondit que c'était une tisane faite avec l'écorce et les feuilles d'un arbre nommé *Ameda* ou *Annedda* dont il y avait abondance dans les environs.⁽²⁾

Cet arbre était tout simplement le cèdre canadien et Cartier s'empressa de préparer la tisane salvatrice qu'il distribua généreusement à ses malades. Ceux qui en burent se sentirent aussitôt soulagés et, même, revinrent bientôt à la santé.

III — TRADITION ET SCIENCE

Les Indiens du Canada possédaient également nombre de recettes thérapeutiques généralement productives de bons résultats, telles qu'une « suerie » surabondante administrée par le « sorcier » de la tribu avec accompagnement d'incantations extravagantes pour chasser la fièvre, etc . . . Mais ce sujet nous conduirait trop loin; nous parlerons plutôt des travaux des naturalistes et autres savants européens qui entreprirent l'étude de la flore du Nouveau-Monde et mirent ainsi les plantes de l'Amérique à la disposition de la médecine. Nommons d'abord Jacques Cornut, médecin de Paris, qui publia dans cette ville, en 1635 (l'année même de la mort de Champlain

maladie et que cinquante autres en furent atteints, mais en guérissent grâce au remède indiqué ci-après.

(2) L'identité de ce remède nous a été fournie par Jacques Rousseau, indianologue et botaniste érudit, membre de la Société Royale du Canada et des Dix, qui a publié des recherches spéciales sur cette question. M. Rousseau vient d'accepter l'offre flatteuse d'une chaire d'enseignement à la Sorbonne à Paris.

fondateur de Québec), un volume de format petit in-4to sur l'histoire des plantes canadiennes abondamment illustré de dessins à pleines pages et intitulé : *Cornuti (Jac.) Medici Parisiensis Canadensium plantarum historia*. Cet ouvrage est entièrement écrit en latin, langue adoptée internationalement par les savants de cette époque. Or, Cornut n'est jamais venu au Canada, c'est au Jardin des Plantes de Paris, où se trouvaient les plantes rapportées du Canada par des voyageurs, qu'il a puisé ses renseignements et préparé ses dessins sur les 68 plantes qu'il a illustrées.

D'autre part, c'est pendant son séjour au Canada que le docteur Jean-François Gaultier, (1708-1756) médecin du Roi à Québec de 1741 à 1743, analysa notre « petit thé des bois » auquel le naturaliste suédois Pierre Kalm⁽³⁾ voyageant au Canada en 1749, donna le nom scientifique de *Gaultheria procumbens* en l'honneur de celui qui l'avait fait connaître au monde scientifique. Pour un homme de science, que son nom reste attaché à une plante ou à un microbe, cela est sans doute un hommage très apprécié dans le monde scientifique. On raconte qu'un savant à l'âme particulièrement généreuse eut la bonne pensée, après avoir passé des années en recherches pour identifier un microbe, d'offrir à sa servante de le baptiser de son nom « pour vous récompenser, lui dit-il candidement, des quarante années de dévouement inlassable que vous avez prodigué à toute notre famille ! » On ne sait trop quelle fut la réaction de cette brave femme devant tant de gratitude !

Enfin, plus tard, le naturaliste français François-André Michaux qui voyagea à l'ouest des Monts Alleghanys en 1802 publia une description des arbres forestiers de l'Amérique Septentrionale qui fut traduite en anglais et publiée à Londres en 1805. Cet ouvrage fait encore autorité de nos jours.

IV — CONTRÔLE DE LA PROFESSION

Au début de la colonie, il n'était pas nécessaire de produire un diplôme *Dignus est intrare* pour exercer la profession médicale au Canada et n'importe qui, ou presque, pouvait impunément se prétendre compétent. Cela permit à nombre de charlatans et autres mar-

(3) Pierre Kalm, (1719-1779), né en Suède, visita le Canada en 1749 et écrivit : *Voyage dans l'Amérique du Nord*, ouvrage traduit en français et publié par L.-W. Marchand dans les *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, livraisons 7 et 8, en 1880.

chands d'orvietan d'ouvrir boutique comme « guérisseurs » et de s'y faire de jolies rentes jusqu'à ce que les autorités interviennent. Dès le milieu du XVII^e siècle, sous le régime français, nous savons que le gouverneur exerçait un certain contrôle sur la médecine puisque, par exemple, Jean Madry (1630-1669), arrivé à Québec en 1651, demandait et obtenait en 1658 une permission du gouverneur pour établir une maîtrise de Barbiers-Chirurgiens en Nouvelle-France.⁽⁴⁾ Il était, à son arrivée, lieutenant du premier médecin du Roi et devint par la suite le premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Plus tard, quelques excellents médecins et chirurgiens vinrent de France avec les troupes royales et s'établirent au Canada après leur stage militaire, tel le célèbre médecin-chirurgien et, par surcroît, naturaliste de marque, Michel Sarrazin, né et diplômé en France, débarqué au Canada en 1685 comme chirurgien-major des troupes de la Marine. Promu en 1697 au rang de médecin du Roi à Québec, c'est à ce titre qu'il signa de nombreux certificats de compétence médicale à des messieurs qui avaient acquis leur science auprès de médecins exerçant leur profession dans la Nouvelle-France. Mentionnons, entre autres, le certificat qu'il signa en 1724 pour Timothée Sylvain, de son vrai nom Timothy Sullivan (1696-1749), d'origine irlandaise⁽⁵⁾ et qui vint au Canada après avoir été saisi par les pirates à la suite d'un combat en Espagne dans l'armée anglaise, et emmené de force en Amérique. A Montréal il épousa la mère de la future Mère d'Youville, la veuve de Dufrost de Lajemmerais en 1720. A cette époque il n'était pas médecin, d'aucuns prétendent⁽⁶⁾ que c'est grâce à certaines relations en haut lieu et non à sa compétence médicale qu'il aurait obtenu, quatre ans plus tard, la permission d'exercer la profession de médecin-chirurgien.

En 1750 l'intendant Bigot stipule clairement à quelle condition la médecine peut être exercée dans la Colonie française :⁽⁷⁾ « Tout

(4) Voir : Maud E. Abbott, *History of Medicine in the Province of Quebec*, McGill University, 1931. Maud E. Abbott naquit à Saint-André-d'Argenteuil en 1869 et mourut en 1940. Elle fit ses études médicales au Bishop's College (1894) et à McGill (1910). Une des premières femmes médecins du Canada elle fut parmi les rares médecins canadiens qui jouirent d'une réputation internationale.

(5) Voir : Aegidius Fauteux : "Un médecin irlandais à Montréal avant la conquête", B.R.H., 1917, Vol. XXIII, p. 303.

(6) Voir : Dr Gabriel Nadeau, de Rutland, Mass. *Bulletin de l'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, Union Médicale du Canada*, livraison août 1944.

(7) Abbott, op. cit.

chirurgien arrivant de France ou d'un autre pays, quelle que soit sa compétence, ne peut exercer sa profession sans d'abord passer un examen devant le médecin du Roi en présence du Lieutenant-gouverneur de Montréal, de Québec ou de Trois-Rivières ou de leur représentant ».

Ces médecins autorisés s'établissaient naturellement dans les villes où l'agglomération de la population les réclamait et leur offrait l'avantage d'une clientèle plus nombreuse et, conséquemment rémunératrice, mais les villages et les campagnes en restaient dépourvus, du moins pour le moment, et continuaient de recourir, sinon aux recettes des Sauvages du moins aux remèdes de « bonne femme » importés de France au Canada.⁽⁸⁾

Parmi ces articles d'importation thérapeutique, il y a lieu d'en noter tout particulièrement deux qui étaient de fréquent usage : 1) Le « *blé de point* » qui consistait simplement en grains d'hélianthe (vulgairement nommé « *soleil* ») qu'on devait ingurgiter complets, mais en nombres impairs (« *pas couples* » disaient nos grand'mères) pour faire disparaître les « points de côté » qui étaient probablement les symptômes d'une appendicite ou de calculs biliaires, sinon simplement un indice de gaz intestinaux; 2) la « *boule à ramoner* » soit une petite boule d'antimoine que tout membre de la famille avalait en cas de besoin et qu'on remplaçait ensuite dans l'armoire aux remèdes, après évacuation et nettoyage approprié, prête à être utilisée de nouveau aussitôt que nécessaire. Quant à la visite du « guérisseur » appelé au chevet de la malade, elle nous a été pittoresquement décrite par Louis Hémon dans son roman canadien *Maria Chapdelaine*.

Avec la guerre de 1759 et le changement de régime, il y eût sans doute quelque relâchement dans l'application des règlements concernant l'exercice de la médecine et les abus des « guérisseurs » non autorisés ont dû se multiplier. Par ailleurs, l'arrivée avec l'armée anglaise de nouveaux médecins bien formés en Angleterre et en Ecosse, qui s'établirent ensuite dans la colonie, améliora bientôt la situation. Nommons, en passant, le Dr Bowman qui se joignit au Dr Badelart pour combattre avec succès le « Mal de la Baie-Saint-Paul », à la demande pressante du gouverneur Haldimand et de l'évêque de Québec.⁽⁹⁾

(8) Notre confrère Raymond Douville a publié dans les *Cahiers des Dix*, vol. 15, 1950, pp. 81 et sv. les biographies des chirurgiens, barbiers-chirurgiens et charlatans qui ont exercé leur profession dans la région trifluvienne sous le régime français.

(9) Le joli village de la Baie-Saint-Paul, sur la rive nord du Saint-Laurent, était

V — UNE ORDONNANCE DÉCISIVE

Par la suite, pour défendre la population contre les charlatans et les imposteurs et pour protéger la profession médicale, lord Dorchester, de l'avis du Conseil Législatif, émit en 1788 une Ordonnance sévère visant tous ceux qui s'occupaient de médecine à divers titres.

Cette ordonnance débute comme suit : « Plusieurs inconvénients « étant arrivés aux sujets de Sa Majesté en cette Province par des ignorants qui pratiquent la médecine et la chirurgie, qu'il soit statué « par Son Excellence le Gouverneur et le Conseil Législatif qu'après « le premier jour de novembre prochain, qui que ce soit ne pourra, « sous aucun prétexte, vendre ou distribuer des médecines en détail, « ni en ordonner pour les malades, dont il tirera aucun profit, ni exercer la médecine et la chirurgie dans la Province, ni la profession « d'accoucheur dans les Villes et faubourgs de Québec et Montréal, « sans avoir auparavant obtenu une permission de Son Excellence « le Gouverneur, ou le Commandant en Chef alors »⁽¹⁰⁾ Il y est stipulé ensuite que cette permission ne sera accordée que sur présentation d'un certificat prouvant que le demandeur « a été examiné et approuvé par ceux que le gouverneur aura désigné pour établir sa compétence en matière de médecine, chirurgie, pharmacie ou profession d'accoucheur ». Les médecins porteurs de diplômes universitaires ou commissionnés de l'armée doivent également obtenir la permission d'exercer leur profession mais sont dispensés de l'examen. En cas d'infraction, les amendes vont de 50 à 100 livres plus trois mois de prison pour les récidivistes.

Cette ordonnance ne pouvait pas toutefois empêcher que, dans les campagnes, les guérisseurs de toutes sortes continuassent à exercer leur métier que la plupart d'entr'eux prétendaient posséder par la faveur d'un don quasi magique ou même surnaturel. Quant aux pana-

autrefois un port de débarquement pour les voiliers transatlantiques et on croit que la triste maladie alors inconnue à cet endroit y fut apportée par un matelot écossais, en raison de quoi les habitants de l'endroit la désignaient plus volontiers sous le nom de "mal écossais" plutôt que de se faire une publicité à rebours en lui accolant le nom de leur paisible village. Les médecins constatèrent qu'il s'agissait de la syphilis, mal universellement répandu mais, chose singulière, qui est toujours attribué à un autre pays. Ainsi, en Angleterre, c'est le "mal français"; en France, le "mal italien"; tandis qu'en Italie il se nomme "mal allemand", etc . . .

(10) Voir : "Ordonnance statué et ordonnée en la Chambre du Château Saint-Louis en la ville de Québec le trentième jour d'avril, année de Notre Seigneur mil sept cent quatre-vingt-huit". (*Ordonnances de la Province de Québec*).

cées universelles, bien qu'elles fussent contrôlées par cette Ordonnance, elles continuèrent de jouir d'une grande faveur; encore aujourd'hui elles sont toujours accréditées auprès de ceux qui ont plus d'imagination que de mal. J'ai gardé le souvenir d'avoir vu et entendu dans ma jeunesse un type d'apparence indienne, vêtu à l'européenne et coiffé d'un « haut de forme » couvrant de longs cheveux qui descendaient sur ses épaules; ce personnage installait son tréteau dans un coin achalandé de la Place du Marché de ma ville natale, Saint-Hyacinthe, et, monté sur un escabeau d'où il dominait la foule des curieux attirés par son étrangeté, il vantait l'efficacité d'un remède qu'il avait découvert et qu'il avait baptisé du nom d'*Arrapaho* ou *Baume des Montagnes Vertes* « capable de guérir toutes les maladies », après quoi il en vendait d'innombrables bouteilles au prix modique de « trente sous » (soit 25 cents) chacune.

Il avait pourtant une sérieuse concurrente en la vieille Madame Saintonge qui ne manquait jamais d'apparaître le samedi, jour du « grand marché », avec son immense panier qui avait bien cinq pieds de longueur sur deux de largeur où les herbes et racines étaient rangées avec symétrie. Elle en énumérait les noms et les vertus curatives à sa clientèle qui ne manquait jamais d'en acheter une bonne provision. C'était tout d'abord la « chasse-pareille » (salsepareille) dépuratif de haute renommée; la « sni-croute » (snake-root : rhizome à feuilles rondes sur tiges jumelées), qu'on mastiquait comme aide-digestion, etc . . . et jusqu'au « petit thé des bois » dont nous avons parlé plus haut.

Même s'il se trouve encore de nos jours des âmes simples qui croient ferme aux vertus magiques de certaines plantes curatives, il n'y a pas de doute que l'Ordonnance de 1788 marque une étape importante dans l'établissement de la profession médicale au Canada. Le premier bureau d'examineurs prescrit par l'Ordonnance de lord Dorchester fut établi sans délai; il se composait des docteurs John Foote, James Fisher, James Davidson et F. Lajust,⁽¹¹⁾ tous de langue anglaise mais dûment qualifiés. Parmi les premiers aspirants à être admis par ce bureau d'examineurs se trouvait Pierre de Sales Laterrière qui venait de passer une thèse à l'Université de Harvard et d'exercer la médecine dans les hôpitaux de Boston. Signalons que Laterrière, avant de séjourner aux Etats-Unis, fut directeur des Forges Saint-Maurice, près

(11) Dr Gabriel Nadeau, op. cit.

des Trois-Rivières. Soupçonné de connivence avec les Américains révoltés en 1775, il avait été incarcéré par l'ordre du gouverneur Haldimand.⁽¹²⁾ Durant ses trois années de réclusion à Québec, il avait de fréquentes querelles avec Fleury Mesplet emprisonné lui-même pour avoir publié un article libelleux dans son journal, *La Gazette Littéraire pour la Ville et District de Montréal*.⁽¹³⁾

Mais les aspirants médecins de l'ancienne colonie française ne pouvaient tous, comme Laterrière, faire des études à l'étranger. Plusieurs médecins de renom à Québec et à Montréal, tant de langue française que de langue anglaise, donnaient des cours particuliers de médecine; leurs disciples les secondaient auprès des malades dans les hôpitaux et faisaient ainsi l'apprentissage de leur profession. Nous verrons plus loin que cette coutume fit loi.

Nous croyons que le premier Canadien français de naissance à obtenir son titre de médecin dans une université fut Jacques Labrie (1784-1831) qui étudia à l'Université d'Edimbourg et revint s'établir au Canada en 1808 pour servir ses compatriotes dans la politique comme dans la médecine et qui laissa des écrits dont un manuscrit sur l'histoire du Canada détruit durant les troubles de 1837.

VI — ÉCOLES ET SOCIÉTÉS MÉDICALES

Dès le premier quart du XIXe siècle les cadres médicaux s'organisent dans la colonie tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de l'association professionnelle. En 1823 les docteurs John Stephenson, A.F. Holmes, William Robertson, William Caldwell et Henry P. Lœdel, qui formaient le bureau médical du *Montreal General Hospital* établi en 1818,⁽¹⁴⁾ fondèrent une école de médecine sous le nom de *Montreal Medical Institution* qui devint, en 1829, la Faculté de Médecine de l'Université McGill.

(12) Laterrière écrivit une autobiographie qui fut publiée après sa mort par les soins d'Alfred Garneau sous le titre de *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et ses traverses*, Québec, 1873. Les assertions de cet auteur furent attaquées, notamment par Benjamin Sulte, Aegidius Fauteux et Gérard Malchelosse.

(13) Voir : *Fleury Mesplet, pionnier de l'imprimerie à Montréal*, par Victor Morin, Montréal, 1939.

(14) Rappelons à ce sujet le duel qui eut lieu entre le Dr Caldwell et le jeune député irlandais de Huntingdon, Michael O'Sullivan (qui devint plus tard juge en chef du Bas-Canada). Aegidius Fauteux nous en a fait le récit dans ce style alerte qui caractérise son livre : *Le duel au Canada* (pp. 93-102).

La première association librement ouverte aux membres de la profession a été formée à Québec le 4 décembre 1826, alors que les Docteurs Antoine-G. Couillard, Joseph Painchaud, Joseph Morrin, Charles-N. Perrault, James Douglas, Xavier Tessier, John Clark et John Whitelaw fondaient une société médicale « dans l'unique but, maintenant et pour toujours de promouvoir la diffusion et le perfectionnement des diverses branches de la science médicale, savoir : l'histoire naturelle, la botanique, la chimie, la pharmacie, la matière médicale, la physique, la chirurgie, l'anatomie, la physiologie, la jurisprudence médicale, la police médicale et l'art obstétrique ». ⁽¹⁵⁾

Cette association prit le nom de *Quebec Medical Society* et la première élection de décembre 1826 appela le Dr Joseph Morrin à la présidence, ⁽¹⁶⁾ le Dr Charles-N. Perrault à la vice-présidence et le Dr Xavier Tessier au secrétariat. Ces trois officiers furent réélus en 1827, tandis qu'en 1828 le Dr Perrault devint président, le Dr Joseph Painchaud vice-président et le Dr Samuel Leslie, secrétaire en remplacement du Dr Tessier, parti pour les Etats-Unis. ⁽¹⁷⁾

Le Dr Joseph Painchaud devint président de la Société en 1829 et il se fit aussitôt le champion des praticiens de langue française qui revendiquaient depuis plusieurs années, mais sans succès, une participation équitable dans la direction des affaires de leur profession, surtout dans l'admission des candidats. On ne comptait jusqu'alors aucun médecin canadien-français parmi les examinateurs chargés d'octroyer les diplômes et les intéressés se plaignaient énergiquement des dénis de justice à leur égard.

A Montréal, on se plaignait également du fait que le groupe de

⁽¹⁵⁾ Voir *The Quebec Medical Journal*, Vol. II, p. 168, Québec, 1827, publié par Xavier Tessier. (En anglais dans le texte original).

⁽¹⁶⁾ Le Dr Morrin (1792-1861), né en Ecosse, fit ses études médicales à Edimbourg; au Canada, il fut médecin à l'Hôtel-Dieu de Québec et bibliothécaire de la Québec Literary and Historical Society. Il devint plus tard président de l'École de Médecine, du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada et maire de Québec. Il fut l'un des trois fondateurs de l'Asile d'aliénés de Beauport et légua une forte somme pour la fondation du Collège protestant qui porte son nom, sous le titre de l'Eglise St. Andrews.

⁽¹⁷⁾ Le Dr Tessier avait fondé le *Journal de Médecine de Québec* (*The Quebec Medical Journal*) au mois de janvier 1826. Cette revue médicale, la première du genre au Canada et dont la collection complète est presque introuvable aujourd'hui, comprend sept fascicules trimestriels de 24 pages chacun sauf le deuxième qui compte 128 pages; le dernier numéro porte la date : juillet-octobre 1827. La publication cessa par suite du départ de son fondateur et rédacteur pour les Etats-Unis. Le 8 août 1829, alors qu'il résidait à New-York, la Société Médicale de Québec l'élsait membre honoraire en reconnaissance de ses nombreux services.

médecins anglais qui jouissait des faveurs de l'oligarchie administrative avait formé, sous le nom de *Montreal Medical Institution*, ainsi que nous avons dit précédemment, une école médicale (plus tard Faculté de médecine de McGill) dont les professeurs avaient été appelés aux fonctions d'examineurs officiels pour ce district et qui accordaient plus volontiers leurs faveurs aux aspirants anglophones.

Ces plaintes répétées trouvèrent un accueil sympathique à la Chambre d'Assemblée et, bien qu'elle subît d'abord plusieurs échecs au Conseil Législatif, une loi fut enfin adoptée par les deux Chambres en 1831 accordant complète autonomie à la profession médicale de la province avec imposition d'amende à ceux qui exerceraient l'art médical sans diplôme, moyennant rémunération. Elle établissait une cléricature de cinq ans chez un praticien dûment qualifié et l'admission à l'exercice de la profession par un bureau de douze examinateurs élus à raison d'une moitié par les médecins du district de Québec et l'autre par ceux du district de Montréal.⁽¹⁸⁾

La première assemblée convoquée pour procéder au choix des examinateurs eut lieu le premier lundi de juillet 1831. Presque tous les élus du district de Québec étaient membres de la Société Médicale de cette ville, tandis qu'aucun des membres de la *Montreal Medical Institution* ne put obtenir une majorité de votes. Le Dr Joseph Painchaud fut élu président du bureau et le Dr C.-N. Perrault secrétaire; ce fut la première organisation officielle du corps médical au pays.

Il y eut, par la suite, d'autres genres d'associations médicales dont nous ne pouvons parler en détail ici; il suffira de mentionner que tous ces efforts aboutirent finalement à l'établissement du présent Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, en 1847. Il ne s'agit pas ici d'une école mais bien de la Corporation des médecins qui depuis cette date a seule le droit d'octroyer aux détenteurs d'un diplôme en médecine d'une université, la permission d'exercer la profession médicale.

Nous savons que, dans la ville de Québec, les médecins attachés à l'hôpital de la Marine fondé en 1830 donnaient des leçons particulières aux aspirants médecins qui les assistaient auprès de leurs patients. Ce n'est toutefois qu'en 1847 que fut fondé l'École de Médecine de la ville de Québec et des cours y furent donnés dès l'année suivante sous la direction de son premier président le Dr Joseph

(18) Voir *Statuts du Canada*, 1831.

Morrin (Voir note 16). Cependant, cette école ne put conférer de diplômes avant de devenir la Faculté de Médecine de l'Université Laval, en 1854.

A Montréal il y eut plusieurs écoles de médecine de langue anglaise à côté de la faculté de médecine de l'Université McGill, mais la plupart furent d'existence éphémère. En 1843, la première école de langue française de Montréal fut établie sous le nom de « Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal », par des médecins de langue anglaise : les docteurs Arnoldi, Badgley, Munro, McNider et Sutherland. Officiellement sa raison d'existence était de servir la population de langue française et sa charte datée de 1845 stipule que l'enseignement doit y être donné dans les deux langues. De fait, elle était une protestation contre le monopole exercé par la Faculté médicale de McGill où les médecins de Montréal ne pouvaient pas tous donner un enseignement.

Dès ses premières années d'existence, cette école se heurta à une difficulté qu'elle mit plus de trente ans à résoudre. Elle ne pouvait décerner de diplôme universitaire puisqu'elle n'avait pas le rang d'une université. Elle fit d'abord une entente de courte durée (terminée en 1850) avec l'Université McGill qui recevait ses étudiants pour la dernière année de médecine et leur accordait un diplôme de McGill. Par la suite, elle tenta sans succès d'obtenir de l'Assemblée Législative la permission de décerner ses propres diplômes. Par deux fois, en 1862 et en 1864, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal demanda une affiliation à la Faculté de Médecine de l'Université Laval de Québec, et en 1866 à celle d'Ottawa; toutes ces requêtes furent rejetées. C'est alors que, par l'intermédiaire de l'un de ses étudiants, Thomas Bulmer, elle fut invitée à s'affilier à l'Université Victoria de Cobourg, en Ontario. Donc à partir de 1866, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, dont les professeurs étaient surtout des médecins attachés à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Montréal, devenait la Faculté de Médecine de l'Université Victoria à Montréal.⁽¹⁹⁾

(19) Sur l'histoire de cette Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, voir Maud E. Abbott, op. cit. et le Dr L.-D. Mignault : "Histoire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal", dans *Union Médicale du Canada*, 1926, Vol. 55, p. 598.

VII — DÉBUTS D'UNE UNIVERSITÉ DE
LANGUE FRANÇAISE À MONTRÉAL

En 1876, l'Université Laval obtenait une Bulle pontificale l'autorisant à fonder une succursale universitaire à Montréal, Rome n'ayant pas accédé aux demandes de Mgr Bourget qui désirait la création d'une institution indépendante, dirigée par les Jésuites dans la métropole française. Les autorités de Laval avaient fait valoir que le petit nombre d'étudiants montréalais ne justifiait pas la fondation d'une deuxième université.⁽²⁰⁾

Cette solution imprévue de l'établissement d'une « succursale » de l'Université de Québec, bien que déconcertante pour la métropole du Canada, ne pouvait être décevantement refusée par l'autorité épiscopale de Ville-Marie sans faire injure à la hiérarchie religieuse et même acte de rébellion vis-à-vis le Saint-Siège qui venait de rendre cette décision.

Il n'y avait pas encore dans cette ville d'édifice susceptible d'accueillir la nouvelle institution; par ailleurs les cercles financiers qui auraient pu prêter main-forte à la construction d'une Université ne semblaient pas disposés à contribuer à l'érection d'une simple succursale. C'est alors que les Messieurs de Saint-Sulpice, qui avaient reçu de leur fondateur, M. Jean-Jacques Olier, la direction spirituelle de la paroisse de Montréal et qui, par ailleurs, avaient hérité, pour fin de subsistance de la Seigneurie de la partie Est de cette ville, apportèrent leur collaboration, comme ils ne manquaient jamais de le faire aux œuvres publiques de leur paroisse. A cette occasion, ils furent les sauveteurs de l'institution universitaire de langue française et de foi catholique de leur ville.

Ils donnaient déjà l'enseignement théologique aux jeunes ecclésiastiques dans leur Grand Séminaire, voisin de leur Collège de Montréal sur la rue Sherbrooke ouest. Comme ils étaient propriétaires d'un immeuble situé rue Notre-Dame, angle est de la rue Saint-François-Xavier, en face de leur résidence paroissiale, ils offrirent à leur évêque d'y accommoder les deux Facultés laïques du Droit et de la Médecine.

Il se trouvait dans cet immeuble une bibliothèque désignée sous le nom de « Cabinet de Lecture paroissial », une grande salle de re-

⁽²⁰⁾ Voir F. Mason Wade; *The French Canadians, 1760-1945*, pp. 357-359.

présentations théâtrales et le logement des employés avec une cour intérieure. L'offre d'hospitalité des Messieurs fut acceptée avec empressement et on procéda sans retard aux travaux de réfection requis tandis que s'organisait le corps enseignant de chaque Faculté. Le titre de Doyen de la Faculté de Droit fut décerné au savant jurisconsulte Côme-Séraphin Cherrier et celui de la Faculté de Médecine à l'éminent médecin, le Dr J.-P. Rottot. Les premiers cours y furent donnés en 1878.

A cause de certaines frictions survenues entre les professeurs de l'Ecole de Médecine (Faculté de Victoria) et les autorités de l'Université Laval, la fusion de ces deux institutions n'eût pas lieu. Il y avait donc à cette époque abondance de biens : deux Facultés de Médecine de langue française à Montréal ! Mais le plus grave, c'est que cette situation entraîna des conflits avec le clergé et qu'il fallut que le Dr Desjardins, de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, se présentât en personne auprès du Saint-Siège pour que l'Ecole puisse continuer à fonctionner et que ses membres soient réadmis à fréquenter l'hôpital de l'Hôtel-Dieu dont les portes leur avaient été fermées par ordre des autorités religieuses.⁽²¹⁾ Installée dans un édifice de pierre, sur l'Avenue des Pins, non loin de l'Hôtel-Dieu, l'Ecole de Médecine continua donc de dispenser son enseignement qui était couronné par un diplômé de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, de Cobourg.

L'Ecole Normale Jacques-Cartier occupait alors le Château de Ramezay, y compris l'aile de la rue Saint-Claude construite en 1849 pour y loger les Cours de Justice en attendant que fut terminé le Palais de Justice de la rue Notre-Dame; comme l'Ecole ne s'y trouvait pas installée à son aise, l'abbé Hospice-A. Verreau, son principal, réussit à faire construire, au Parc Lafontaine, un édifice qui pourrait mieux répondre aux besoins de son institution, et il l'y transporta durant les vacances de l'été de 1884. C'est alors que le Château de Ramezay, propriété du Gouvernement provincial de Québec, devenant libre de tout occupant, donna asile aux deux Facultés de Médecine et de Droit de l'Université Laval à Montréal. Cet édifice convenait beaucoup mieux aux besoins des deux facultés laïques que le Cabinet de Lecture paroissial. Sa situation à deux pas du Palais de Justice était un avantage pour la Faculté de Droit et sa proximité de

(21) Maud E. Abbott, *op. cit.*, pp. 65-66.

l'hôpital de Notre-Dame, situé alors au carré Dalhousie, rue Notre-Dame, en était un pour la Faculté de Médecine. Egalement, la disposition des pièces du Château de Ramezay se prêtait bien à l'usage nouveau qu'on se proposait d'en faire : la partie ouest de l'édifice principal devenait la maison du Recteur de l'Université; dans le centre, la belle grande pièce avec ses deux manteaux de cheminées où siégeait autrefois le Conseil Spécial du Canada, devenait la salle des professeurs tandis que la grande salle de l'annexe, aujourd'hui occupée par une exposition permanente de portraits historiques, devenait salle de cours pour la Faculté de Droit. Quant à la Faculté de Médecine, elle prit possession de l'aile de la rue Saint-Claude et y installa ses salles de cours et de dissection. La cour spacieuse où se trouvait la maison du gardien, devenait le préau des étudiants.

Cet asile fut ainsi utilisé pour le mieux pendant cinq ans, soit de 1884 à 1889, et c'est avec une certaine émotion que j'évoque aujourd'hui ces souvenirs, car c'est là que je fis mes études de droit de 1885 à 1888. Ce fut comme une sorte de prédestination au rôle que je devais jouer plus tard pour la conservation de ce Château de Ramezay à titre de monument historique, menant à bien l'œuvre commencée par des hommes éclairés qui voulaient transmettre ce monument aux générations futures.

En 1889 cependant, le gouvernement Mercier créait la Cour des Magistrats et comme il fallait un lieu propice à la tenue des assises de cette nouvelle institution en attendant son aménagement au Palais de Justice, le Château de Ramezay fut requis à cet effet. Les Facultés de Droit et de Médecine durent donc déménager à nouveau; la première s'installa dans une bâtisse en briques située rue Notre-Dame, en face de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville. Cette bâtisse, un ancien atelier de voitures, allait de promotion en promotion car c'est là qu'en 1884, William Blumhart et Trefflé Berthiaume avaient fondé le journal *La Presse*. Quant à la Faculté de Médecine, elle fut installée dans le spacieux édifice situé Place Jacques-Cartier, dans lequel avait été imprimé *La Minerve*. Disons en passant que dans le même pâté de maisons donnant sur la rue Notre-Dame, se trouvait l'ancienne résidence de James McGill, fondateur de l'Université qui porte son nom.

C'est en 1889 également que la succursale montréalaise de l'Université Laval obtenait une indépendance administrative absolue et l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, n'ayant plus de rai-

son de se tenir à l'écart, se rallia à la Faculté de Médecine de l'Université. Il restait toutefois que l'Université Laval de Québec était seule autorisée à décerner des diplômes universitaires. Les étudiants de Montréal, tant en droit qu'en médecine, recevaient donc leurs diplômes de l'Université Laval de Québec. Cette situation dura jusqu'en 1919, comme on le verra plus loin.

L'installation matérielle précaire des deux facultés à Montréal ne pouvait durer. Après trois déménagements successifs dans l'espace d'une décade, il était grandement temps qu'on trouve le moyen de loger en permanence notre Université, ne fut-elle qu'une « succursale ». Il était hors de question de demander à la maison-mère de Québec d'y pourvoir. Cette fois encore, les Messieurs de Saint-Sulpice, qui étaient Seigneurs de cette ville devenue la métropole du pays, jouèrent le rôle de sauveteurs. Ils étaient propriétaires d'un grand terrain situé dans le centre des affaires entre les rues Saint-Denis et Notre-Dame-de-Lourdes, immédiatement en arrière des immeubles commerciaux de la rue Sainte-Catherine; ils donnèrent ce terrain à l'Université et lui firent un prêt de \$50,000. pour la construction de l'édifice qui devait abriter l'institution grandissante, dès le mois d'octobre 1895.

C'est en 1919 que Sa Sainteté Benoit XV signait un rescrit autorisant la formation d'une université indépendante à Montréal. Toutefois son établissement de fait aurait pu être encore retardé si Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, n'avait pas pris l'initiative de hâter les choses et ainsi combler les vœux des Montréalais. Il profita d'une visite des autorités universitaires de Québec à la succursale universitaire de Montréal, à l'automne 1919, pour leur faire part de son impatience de mettre à exécution un rêve déjà vieux de plusieurs années tout en faisant la preuve par la démonstration que la filiale avait maintenant atteint assez de maturité pour voler de ses propres ailes. Pris un peu au dépourvu, les dignitaires de Québec durent admettre, devant l'épanouissement de l'institution universitaire de Montréal, la légitimité de cette requête. Il se trouvait deux notaires présents,⁽²²⁾ au nombre des professeurs de la Faculté de Droit lors de cette rencontre et Son Excellence offrit aux représentants de Laval de faire rédiger sur le champ, un acte de consentement à cette sécession.

(22) Ces deux notaires étaient l'auteur de cet article et Maître Gustave Baudouin, secrétaire de la Faculté de Droit de la succursale universitaire.

Les formalités officielles requises pour la mise en vigueur de cette « Déclaration d'indépendance » ne pouvaient cependant pas s'accomplir ainsi en un tournemain; ce n'est qu'après l'adoption d'une résolution par le Conseil de l'Administration de l'Université Laval que la loi, qui accordait la constitution en Corporation de l'Université de Montréal, fut sanctionnée par le représentant de Sa Majesté à Québec, le 14 février 1920.⁽²³⁾

Un rescrit de Rome avait autorisé l'émancipation de la succursale, en 1919. Une Bulle Pontificale datée de 1927 confirma définitivement l'autonomie de notre université montréalaise.

La suite de cette page d'histoire de notre université appartient à l'ère contemporaine et nous laisserons à d'autres le soin de l'écrire.

Toutefois, il faut mentionner que dès 1926 des travaux furent commencés pour l'érection, sur le versant ouest du Mont-Royal, d'un impressionnant édifice où l'Université fut emménagée en 1942 et qui fait depuis l'orgueil de la Métropole du Canada. L'Université de Montréal, où sont maintenant réunies les Facultés les plus anciennes avec les plus récentes, fait briller au loin la splendeur de sa devise : *Fide splendet et scientiâ !*

CONCLUSION

On attribue au grand romancier français Honoré de Balzac l'humoristique répartie suivante à quelques amis qui le complimentaient sur les mérites de son dernier livre : « Vous êtes bien heureux chers amis de pouvoir dire ouvertement tout le bien que vous pensez; je suis tout à fait de votre avis à ce sujet et je voudrais pouvoir le dire, mais comme j'en suis l'auteur je . . . n'ose pas ! »

C'est en raison d'un semblable sentiment qu'un médecin n'oserait pas faire état de l'abnégation dont il doit faire preuve, lorsque harassé de fatigue il est appelé d'urgence, le jour ou la nuit, au chevet d'un malade; ni du dégoût qu'il doit surmonter en présence de plaies répugnantes; ni de l'angoissant cauchemar d'un diagnostic souvent basé sur des indices obscurs; ni de l'inquiétude dans la prescription de remèdes dont dépendra peut-être une vie humaine !

C'est pourquoi un profane, qui a pu apprécier pendant quatre-vingt-quinze ans d'existence les services éclairés de la science médicale et les bons soins de ses adeptes, se devait de souligner dans une re-

(23) *Statuts refondus de la Province de Québec, 1925, Vol. V, p. 281.*

vue rapide de l'*Evolution de la médecine au Canada français*, quelques-uns des problèmes et des déboires du médecin consciencieux, sans être taxé de réclame intempestive.

Notre vive gratitude s'adresse, en connaissance de cause, aux médecins et chirurgiens ainsi qu'à leurs aides et collaborateurs, les fondateurs et fondatrices d'hôpitaux, les infirmières, aux créateurs de remèdes sauveteurs ou même de simple dictames, qui contribuent à la guérison ou au soulagement de l'humanité souffrante.

Mais c'est au Dispensateur suprême de toute santé physique, morale et spirituelle, qu'il faut reporter nos actions de grâces et nous devons reconnaître ses messagers terrestres dans ces hommes et ces femmes vêtues de soutanes noires ou de robes de bure qui vont porter partout où l'on souffre, depuis la demeure somptueuse ou le lit d'hôpital jusque dans les taudis les plus infects, le réconfort physique et moral.

C'est à Lui seul que le célèbre chirurgien Ambroise Paré (1517-1590) inventeur de la ligature des artères dans les opérations, attribuait tout le mérite de ses cures merveilleuses et à qui il rendit ce témoignage qui reste toujours d'actualité après quatre siècles de découvertes scientifiques : *Je le pansai, Dieu le guérit.*

VALETE

C'est par cette courtoise salutation dont la traduction peut se lire : « Adieu ! Portez-vous bien ! » que les Romains prenaient congé de leurs hôtes à l'époque des Césars. Serait-il permis à l'auteur de cet article de le terminer en se servant à son tour de cette formule pour prendre congé de ses collègues du Groupe des Dix (sauf à passer à l'*honorariat* à titre de membre fondateur), ainsi que des fidèles lecteurs de nos *Cahiers*, pour les raisons suivantes : âgé de quatre-vingt-quinze ans et affligé d'une défectuosité de la vue, il lui est devenu impossible de faire personnellement les recherches nécessaires à la préparation d'un article qui doit comporter des réminiscences historiques. Empêché, par surcroît, d'écrire tout d'abord ses notes à la plume, il s'est trouvé dans l'obligation d'en faire la rédaction au dictaphone, et il se rend bien compte de l'incohérence du traitement de son sujet, ainsi que de l'imperfection de son style.

Comme le Groupe des Dix a pris naissance en 1935, son vingt-cinquième anniversaire coïncidera avec la publication du présent

Cahier des Dix en 1960. J'espère que mon successeur au fauteuil No. 2 continuera plus vigoureusement le sillon que j'ai tracé dans la production littéraire et historique de nos *Cahiers* annuels.

Les fidèles lecteurs des *Cahiers* voudront bien agréer les salutations de celui qui dépose aujourd'hui la plume.

Adieu ! Portez-vous bien !

Et que le Seigneur vous ait en sa sainte garde !

A handwritten signature in black ink, reading "Victor Morin". The signature is written in a cursive, flowing style with a long, sweeping underline that extends to the right.